

## kit extincteur bureau - 200m<sup>2</sup>

Référence : F1380029

### DESCRIPTION :

Appréciez ce kit extincteur de bureau pour les ERP ou non allant jusqu'à 200m<sup>2</sup> sur un même niveau. Ce kit répond aux obligations pour votre mise en conformité incendie citée dans le Décret n°2008-244 du 7 mars 2008 - art. (V). Il ne vous reste plus qu'à l'installer !



### INFORMATION PRODUIT

Appréciez ce kit extincteur de bureau pour les ERP ou non allant jusqu'à 200m<sup>2</sup> sur un même niveau. Ces dispositifs sont obligatoires pour votre conformité incendie citée dans le [Décret n°2008-244 du 7 mars 2008 - art. \(V\).](#)

Article du code du travail Article R4227-29

"Le premier secours contre l'incendie est assuré par des extincteurs en nombre suffisant et maintenus en bon état de fonctionnement.

Il existe au moins un extincteur portatif à eau pulvérisée d'une capacité minimale de 6 litres pour 200 mètres carrés de plancher."

**Les extincteurs ne sont pas normés NF.**

**Notre kit extincteur bureau comprend:**



**Par Courrier**

3, rue Paul Langevin  
Zone Ravennes les Francs  
59200 TOURCOING



**Par Téléphone**

03 74 09 47 01  
Du lundi au vendredi  
de 9h-12h30 / 13h30-17h



**Par Fax**

09 72 33 92 93  
24h/24 7j/7



**Par Internet**

www.securinorme.com  
mail : contact@securinorme.com

- 1 Extincteur à eau pulvérisée 6l avec additif avec un support mural
- 1 Extincteur CO2 2Kg + support mural
- 1 Signalétique extincteur à Eau avec additif
- 1 Signalétique extincteur à CO2
- 1 Consigne de sécurité
- 1 registre de sécurité incendie

### Décret n°2008-244 du 7 mars 2008 - art. (V) - [Article du code du travail Article R4227-29](#)

"Le premier secours contre l'incendie est assuré par des extincteurs en nombre suffisant et maintenus en bon état de fonctionnement.

Il existe au moins un **extincteur portatif à eau pulvérisée** d'une capacité **minimale de 6 litres pour 200 mètres carrés de plancher**.

Il existe au moins un appareil par niveau.

Lorsque les locaux présentent des risques d'incendie particuliers, notamment des risques électriques, ils sont dotés d'extincteurs dont le nombre et le type sont appropriés aux risques."

## Quels sont les différents types d'extincteurs ?

Pour bien **choisir son extincteur**, il faut tout d'abord connaître les risques qui existent au sein de votre établissement ou habitation. On les distingue en plusieurs « classes » :

TYPE D'INCENDIE		TYPE D'EXTINCTEUR
CLASSE A	bois, tissus, papier....	eau, poudre, mousse
CLASSE B	hydrocarbure, essence, solvant...	eau, poudre, gaz, mousse
CLASSE C	gaz, butane, propane...	poudre
CLASSE D	poudre d'aluminium, sodium, phosphore	Haut risque d'explosion, protocole spécial (poudre)
Feu d'équipement électrique (Ancienne CLASSE E)	compteurs électriques	à gaz

lire la suite : [RETROUVEZ NOTRE ARTICLE SUR LES EXTINCTEUR EN CLIQUANT ICI](#)

## Comment avoir un affichage obligatoire conforme ?

Les consignes de sécurité sont importantes et doivent être **facilement visibles**. Les polices de caractères sont lisibles et suffisamment grandes, et elles doivent être accompagnées de **pictogrammes**. Ces affichages obligatoires doivent être dans des lieux fréquentés par les salariés et le public. Ils peuvent donc se trouver à l'accueil, dans les bureaux ouverts open space, dans les couloirs de services, dans les pièces communicantes, dans les cages d'escalier, dans les cuisines ou encore dans un lieu de stockage de produits explosifs ou inflammables.

Votre affichage obligatoire doit mentionner les informations réglementaires suivantes :



#### Par Courrier

3, rue Paul Langevin  
Zone Ravennes les Francs  
59200 TOURCOING



#### Par Téléphone

03 74 09 47 01  
Du lundi au vendredi  
de 9h-12h30 / 13h30-17h



#### Par Fax

09 72 33 92 93  
24h/24 7j/7



#### Par Internet

www.securinorme.com  
mail : contact@securinorme.com

- **rappel sur les dispositions d'alerte** pour toute personne apercevant un début de feu et procédure d'alerte à mettre en place
- **numéros de secours et d'urgence** à compléter par l'employeur
- **responsables** pour aviser les pompiers, pour l'évacuation et pour le matériel d'extinction
- **localisation et inventaire du matériel d'extinction** (extincteurs, lances à incendie, colonnes, robinets incendie armés RIA, sable ou terre meuble, etc.)
- **plan d'évacuation** (sorties les plus proches, point de rassemblement et EAS pour handicapés ou femmes enceintes qui constituent des PMR personnes à mobilité réduite). À ce sujet, l'employeur peut demander.
- **conseils** pour des instructions supplémentaires de l'évacuation rapide de personnes handicapées
- **gestes de secours** en cas de fuite de gaz, début d'incendie, apparition de fumées et chaleur intense.

lire la suite : [quelles sont les obligations d'affichage incendie ?](#)



**Par Courrier**

3, rue Paul Langevin  
Zone Ravennes les Francs  
59200 TOURCOING



**Par Téléphone**

03 74 09 47 01  
Du lundi au vendredi  
de 9h-12h30 / 13h30-17h



**Par Fax**

09 72 33 92 93  
24h/24 7j/7



**Par Internet**

www.securinorme.com  
mail : contact@securinorme.com